

# PRÉSIDENTIELLES 2022

## 9 PROPOSITIONS

IGNES, l'Alliance des industriels des solutions électriques et numériques donnant vie et animant le bâtiment, est pleinement engagée dans les politiques publiques du logement, de l'énergie, de la sécurité intérieure, du médico-social et des télécommunications et souhaite exposer ce qu'elle attend des élections présidentielles de 2022.

Face aux enjeux climatique, sécuritaire, démographique et numérique du prochain quinquennat, IGNES présente aux candidats sa vision du bâtiment à horizon 2027 et sa contribution à travers 9 propositions.

 Défi climatique  Mieux gérer l'énergie du bâtiment	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Permettre à chaque Français de mieux évaluer et maîtriser ses consommations pour être acteur de la transition énergétique</li><li>2. Adapter les bâtiments à l'intensification des canicules</li><li>3. Développer des synergies fortes entre bâtiment, véhicule électrique et énergies renouvelables</li></ol>
 Défi sécuritaire  Mieux protéger les Français dans leurs lieux de vie	<ol style="list-style-type: none"><li>4. Renforcer la sécurité des agents publics sur leur lieu de travail</li><li>5. Permettre aux français de vivre en sécurité et de profiter en toute quiétude des services à la personne et des nouveaux usages de partage, en équipant leur logement et leur parking</li></ol>
 Défi démographique  Bien vieillir chez soi ou en EHPAD 4.0	<ol style="list-style-type: none"><li>6. Faire du maintien à domicile une véritable priorité de santé publique</li><li>7. Moderniser les EHPAD pour atteindre le même degré d'exigence que les standards de l'hôtellerie</li></ol>
 Défi numérique  Favoriser l'accès à la société numérique dans l'habitat	<ol style="list-style-type: none"><li>8. Encourager le développement de réseau informatique multimédia performant dans les lieux de vie pour disposer d'une qualité de connexion internet adaptée aux usages croissants du numérique</li><li>9. Sécuriser les infrastructures de la fibre optique jusqu'au logement pour faire face aux actes de malveillance</li></ol>